

Hiérarchie des mesures de contrôle



Les risques pour la santé et la sécurité des utilisateurs dans le cadre d'une activité professionnelle, devraient être gérés de manière adéquate afin qu'ils soient réduits à un niveau minimum raisonnable ou techniquement réalisable. De nombreuses activités professionnelles sont par nature potentiellement dangereuses ou impliquent la manipulation de substances dangereuses, il est donc essentiel, voire obligatoire pour les employeurs encadrés par des réglementations et directives légales, d'éliminer ou de réduire les risques découlant de ces dangers.

L'adoption d'une approche ad hoc de la maîtrise des risques ou de la réduction de l'exposition aux substances dangereuses peut ne pas aboutir à un contrôle efficace, peut être plus coûteuse que nécessaire et peut en fait entraîner des risques plus importants pour les travailleurs ou les autres personnes à proximité. Afin d'encourager l'amélioration de la maîtrise des risques et de l'exposition aux substances dangereuses, la directive européenne 89/391/CEE sur l'introduction de mesures visant à encourager l'amélioration de la sécurité et de la santé des utilisateurs au travail, établit des règles de base pour la protection de la sécurité et de la santé des utilisateurs dans le cadre de leur profession.^[1] Ces mesures visent à éliminer ou à réduire les risques d'accidents ou de maladies causés dans le cadre professionnel de manière structurée et hiérarchisée. Les principes clés impliquent a) le remplacement des substances dangereuses par des substances moins dangereuses ou non dangereuses et b) la mise en place de mesures de protection collective plutôt que de mesures de contrôle individuel des travailleurs. D'autres mesures et actions de contrôle peuvent également être nécessaires lorsque les travailleurs sont exposés à des agents cancérigènes ou mutagènes.^[2]

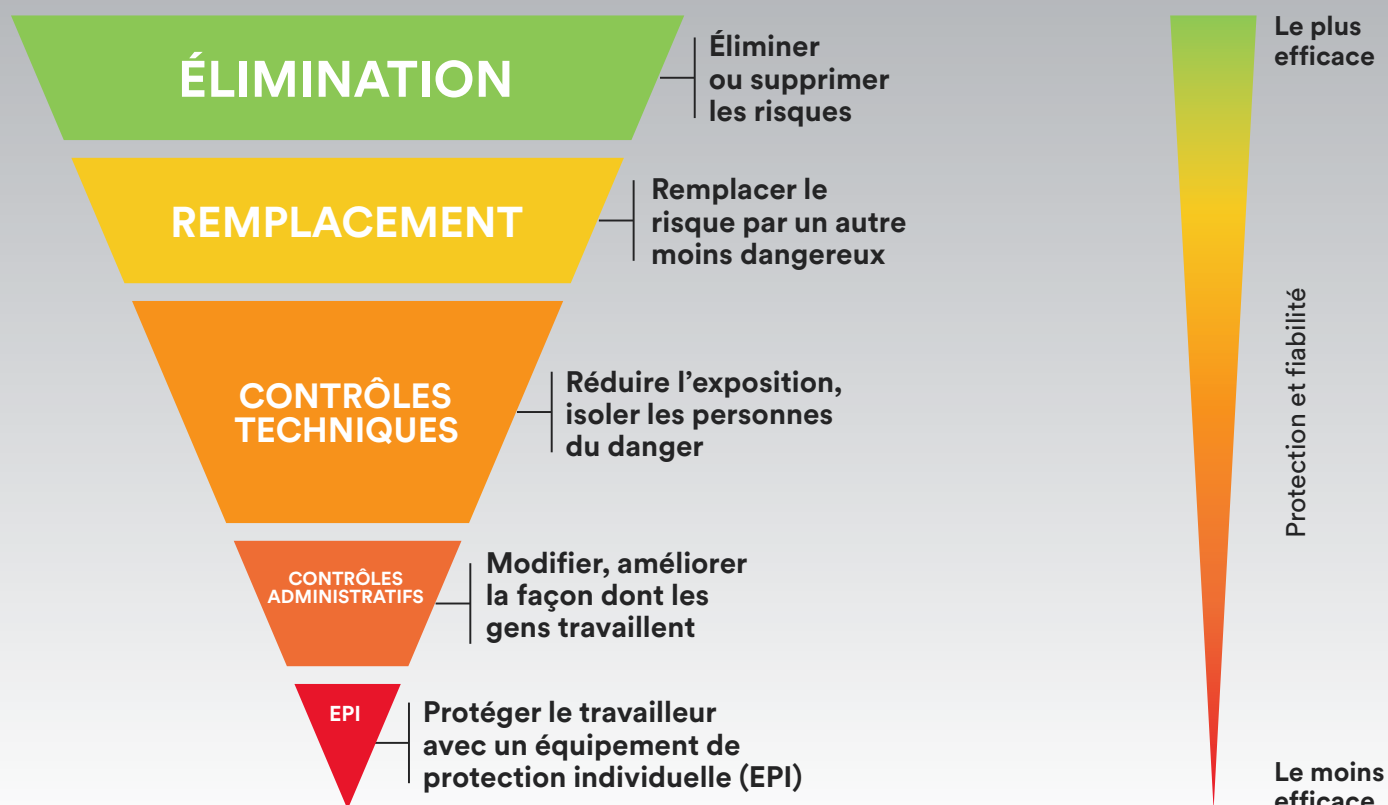
Créer un environnement de travail sûr est également une bonne chose pour les entreprises, en plus de protéger un bien très précieux, à savoir la main-d'œuvre, car une main-d'œuvre en bonne santé équivaut aussi à une réduction de l'absentéisme et des réclamations potentielles, ce qui entraîne une meilleure productivité et à des pratiques plus efficaces. Éliminer les dangers et les risques le plus tôt possible est la meilleure façon de prévenir l'exposition et les blessures professionnelles. La mise en place de nouveaux processus qui ne créent pas de danger ou qui contrôlent les dangers à la source, ainsi que l'utilisation de matériaux plus sûrs, peuvent entraîner une réduction des coûts d'exposition et d'élimination des déchets, c'est-à-dire un investissement dans le processus plutôt que des mesures visant à éliminer la contamination du lieu de travail, une fois que celle-ci a eu lieu. Cela réduit la dépendance à l'égard des contrôles de protection individuelle tels que les harnais antichute, les équipements de protection respiratoire, les casques antibruit, etc. Cela peut également permettre de réaliser des économies.



La hiérarchie des mesures de protection est représentée graphiquement dans la figure 1 (au verso). Il y a cinq étapes dans la hiérarchie, les étapes indiquées en haut étant considérées comme plus efficaces et donc plus protectrices que celles situées plus bas, ce qui signifie que vous devez toujours commencer par le haut. Le respect de cette hiérarchie conduit à la mise en place de systèmes intrinsèquement plus sûrs, dans lesquels le risque de maladie ou de blessure est réduit. Chaque étape de contrôle doit être considérée dans l'ordre, en commençant par l'élimination et en se terminant par l'utilisation des équipements de protection individuelle (EPI). Souvent, plus d'un moyen de contrôle est nécessaire pour obtenir un contrôle adéquat et efficace.

Les EPI ne doivent être utilisés que lorsque d'autres contrôles ne peuvent être mis en œuvre ou lorsque leur mise en œuvre ne permet pas de maîtriser le danger à un niveau sûr, c'est-à-dire lorsque vous avez pris toutes les autres mesures raisonnablement possibles pour prévenir ou maîtriser le danger.

Figure 1 – Hiérarchie des mesures de protection



Élimination

Cette étape se concentre sur l'élimination, c'est-à-dire la suppression totale du danger. Idéalement, la prévention grâce à une conception initiale utilisant soit un processus ou une application qui annihile le danger, soit de nouveaux projets de construction conçus pour éliminer automatiquement les dangers, par exemple des fenêtres autonettoyantes ou pouvant être nettoyées de l'intérieur. Bien que cette étape puisse être difficile à mettre en œuvre pour les processus existants, elle doit être prise en compte lors de la mise à niveau et du remplacement de processus ou d'équipement.

Remplacement

Cette étape consiste à examiner les matériaux utilisés dans le processus et à déterminer s'il existe une alternative appropriée qui soit plus sûre, c'est-à-dire qui ne présente pas de risque pour la santé ou qui se présente sous une forme qui réduit l'exposition potentielle, comme l'utilisation de granulés ou de pâte plutôt que de poudre, pour réduire au minimum les poussières en suspension dans l'air ou l'utilisation de solvants moins volatils.

Contrôles techniques

Cette étape examine les contrôles techniques qui peuvent être mis en place dans les processus, applications ou installations existants pour réduire l'exposition au danger à la source avant qu'il ne présente un risque pour les travailleurs, comme l'exposition par inhalation ou par voie cutanée à des substances dangereuses, le bruit fort ou les garde-corps pour empêcher les travailleurs d'accéder à des zones potentiellement dangereuses telles que les balcons ou les parapets de toit.

La ventilation locale par expiration (VLE), lorsqu'elle est bien conçue, entretenue et utilisée correctement, peut être très efficace pour réduire l'exposition aux substances dangereuses. Les VLE qui sont indépendantes des interactions avec les travailleurs, c'est-à-dire les systèmes qui démarrent automatiquement avec le processus et qui ne nécessitent pas d'actions de la part du travailleur, peuvent offrir une plus grande fiabilité. D'autres contrôles techniques peuvent inclure l'extraction sur l'outil pour éliminer les substances dangereuses transportées dans l'air aussi près que possible de la source et des techniques de suppression de la poussière telles que la pulvérisation d'eau pendant la coupe de pierre.

L'isolement des processus, l'utilisation de techniques d'amortissement des vibrations et de matériaux d'insonorisation peuvent tous réduire efficacement l'exposition potentielle à des niveaux de bruit dangereux, réduisant ainsi la dépendance à l'égard de l'utilisation de protections auditives.

Contrôles administratifs

Les derniers contrôles collectifs, avant l'examen des équipements de protection individuelle, sont des contrôles administratifs. Bien qu'ils offrent des contrôles collectifs, ils exigent parfois, comme dans le cas de la signalisation de sécurité, que les individus respectent ces mesures de contrôle et s'appuient dans une certaine mesure sur la culture de la sécurité de la main-d'œuvre. Le roulement de postes et l'introduction de zones d'EPI réduiront le temps d'exposition des travailleurs à des substances dangereuses. Les autres contrôles comprennent la manipulation en toute sécurité des matériaux, la formation des travailleurs et les bonnes pratiques générales d'entretien.

Équipement de protection individuelle (EPI)

L'un des avantages commun à toutes les autres étapes de la hiérarchie des mesures de contrôle est qu'elles offriront une protection collective, c'est-à-dire qu'elles ne protégeront pas juste le travailleur individuel. Cependant, comme c'est très souvent le cas, un équipement de protection individuelle (EPI) peut encore être nécessaire en plus de la mise en œuvre d'autres contrôles. L'EPI, comme son nom l'indique, ne protège que celui qui le porte, et le degré de protection dont il bénéficie dépend de nombreux facteurs.

Les EPI tels que les équipements de protection respiratoire, les protections auditives et oculaires et les harnais antichute sont classés comme les mesures de contrôle les moins efficaces et les moins fiables dans la hiérarchie. L'efficacité des EPI dépend de la réalisation par l'employeur d'une évaluation appropriée et suffisante des risques, de la sélection correcte d'un EPI adéquat et approprié (en utilisant les résultats de l'évaluation des risques), ainsi que de l'utilisation, de l'entretien et de la maintenance corrects de l'EPI (soutenus par une formation et une supervision). Ce processus est connu sous le nom de Programme d'EPI. Sans la mise en œuvre d'un programme d'EPI efficace, les porteurs d'EPI risquent toujours d'être exposés à des dangers.

Programme d'EPI

La gestion d'un programme d'EPI permet alors d'assurer la protection complète de l'utilisateur. Certains pays ont des réglementations qui exigent qu'un administrateur soit nommé pour gérer la mise en œuvre et la prestation du programme d'EPI. Que la réglementation l'exige ou non, il est recommandé de désigner une personne pour le mettre en œuvre et le gérer. En fin de compte, l'employeur est la personne responsable de l'ensemble du programme d'EPI, mais une définition claire des rôles et des responsabilités des personnes impliquées contribuera à garantir la mise en œuvre d'une structure transparente afin que tout problème lié à l'utilisation de l'EPI, par exemple la nécessité d'une formation supplémentaire ou le signalement d'un élément défectueux, soit soulevé et traité rapidement. Toutes les personnes impliquées dans le programme d'EPI doivent être compétentes dans leur domaine de responsabilité.

Évaluation des risques en cinq étapes :

- 1 Identifier tous les dangers présents
- 2 Identifier qui pourrait être blessé et comment
- 3 Évaluer les risques potentiels découlant des dangers et décider des mesures de contrôle appropriées
- 4 Consigner les résultats et mettre en œuvre des mesures de contrôle
- 5 Passer en revue l'évaluation des risques à intervalles appropriés ou en cas de changement dans le processus ou dans l'application

Les éléments d'un programme d'EPI sont les suivants :

- a) Rôles et responsabilités
- b) Mise en œuvre du programme d'EPI
- c) Évaluation des risques
- d) Procédures de sélection
- e) Évaluation médicale
- f) Essais d'ajustement
- g) Formation
- h) Utilisation
- i) Procédures d'entretien des EPI
- j) Stockage des EPI
- k) Révision du programme
- l) Registres et tenue de registres

Quand l'utilisation d'EPI peut-elle être exigée ?

L'utilisation d'EPI peut être nécessaire dans divers scénarios et situations sur le lieu de travail, notamment :

- Lorsqu'il existe un risque d'exposition à une substance dangereuse en suspension dans l'air ou à un niveau de bruit dangereux, même après que toutes les autres mesures de contrôle possibles aient été mises en œuvre
- Lors de l'installation, du maintien ou de la mise en œuvre d'autres mesures de contrôle
- Lors de travaux d'urgence ou de l'échec d'autres mesures de contrôle
- Lorsque la mise en œuvre d'autres mesures de contrôle n'est pas raisonnablement réalisable
- Pour les tâches à court terme, occasionnelles ou ponctuelles pour lesquelles d'autres mesures de contrôle ne sont pas raisonnablement réalisables

Références



1. Directive 89/391/CEE du Conseil du 12 juin 1989 concernant la mise en œuvre de mesures visant à promouvoir l'amélioration de la sécurité et de la santé des travailleurs au travail.



2. Directive 2004/37/CE du Parlement européen et du Conseil (29 avril 2004) relative à la protection des travailleurs contre les risques liés à l'exposition à des agents cancérigènes ou mutagènes au travail.

Pour obtenir des conseils et une assistance sur la mise en œuvre d'un programme d'essai d'ajustement, veuillez contacter votre représentant 3M local.



3M Solutions de Protection Individuelle
3M France

Solutions pour la Protection Individuelle
1 Parvis de l'Innovation,
95006 Cergy Pontoise Cedex
Tél. : 01 30 31 65 96
www.3M.com/fr/securete

Agissez pour le recyclage des papiers avec 3M et Ecofolio.
©3M 2021. 3M est une marque de 3M Company. TSI et Portacount sont des marques déposées de TSI incorporé. OHD et Quantifit sont des marques déposées de Occupational Health Dynamics LLLP. Bitrex est une marque déposée de Macfarlan Smith. Tous droits réservés. OMG187595

